

**Note d'informations aux familles concernant la rentrée du 26 avril 2021**

A compter du lundi 26 avril 2021, tous les élèves en école maternelle et élémentaire sont de nouveau accueillis à l'école pour un enseignement en présence. L'accueil de votre enfant se fera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur depuis le 1er février, disponible sur le site du ministère.

Les mesures sont renforcées afin de lutter encore plus efficacement contre les contaminations.

- Les élèves de classes différentes ne peuvent plus être brassés.
- Les règles d'aération seront strictement respectées, notamment une aération de quelques minutes toutes les heures.
- Si les conditions climatiques et matérielles le permettent, toutes les solutions ou alternatives aux enseignements en classe sont recherchées, notamment les activités ou enseignements en extérieur.
- Les activités d'éducation physique et sportive se dérouleront en extérieur. La motricité en maternelle peut se dérouler à l'intérieur.

Malgré la mise en œuvre de ces mesures, il se peut que cette reprise de l'école en présence se trouve perturbée :

Présence d'un cas confirmé dans la classe de votre enfant :

Les règles de contact-tracing en milieu scolaire sont de nouveau renforcées. La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne systématiquement la fermeture de la classe à laquelle appartient votre enfant pour une durée de 7 jours. Vous serez alors immédiatement informés de cette mesure par un courrier vous précisant les dispositions à prendre.

Absence de l'enseignant de la classe :

Lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant.

Vous serez informés le plus rapidement possible de l'impossibilité d'accueillir votre enfant à l'école, afin que vous puissiez prendre vos dispositions pour le faire garder. Dans le meilleur des cas, ce sera la veille, mais cela pourrait être aussi le jour-même de l'absence de l'enseignant-e.

Vous jouez également un rôle essentiel dans la lutte contre la propagation du virus en respectant les précautions à prendre avant d'amener votre enfant à l'école :

- surveiller l'apparition de symptômes ;
- en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), ne pas amener l'enfant à l'école et prendre l'avis auprès de votre médecin traitant qui décidera des mesures à prendre ;
- ne pas conduire à l'école votre enfant s'il a été testé positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires ;
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison

Nous mettons tout en œuvre pour la sécurité de votre enfant et l'équipe de votre école se tient à votre disposition si vous avez des questions.

  
Sandrine BODIN